

Motion *L'Ecole Buissonnière*

Le Congrès National de l'Ecole Moderne Française (C.E.L., Techniques Freinet) réuni à Nancy, les 3, 4, 5 et 6 avril 1950 adresse à la Coopérative Générale du Cinéma Français :

1° Une véhémence protestation à propos de la suppression dans le générique du film « *L'Ecole Buissonnière* » de la mention qui devait y figurer ;

2° Exige la sauvegarde des droits de la C.E.L., sans laquelle le film n'aurait jamais pu exister, et dénonce le manquement à la parole donnée de faire de « *L'Ecole Buissonnière* » une manifestation de propagande en faveur de la C.E.L.

En tant qu'éducateurs, les congressistes protestent énergiquement contre l'exploitation des enfants, au cours des prises de vues, contre le travail excessif qu'on leur a imposé et pour lequel, alors que le film est sorti depuis plus d'un an, seuls quelques uns d'entre eux ont touché une indemnité dérisoire sans que les récompenses promises aient été accordées à aucun d'entre eux.

Ce qui permet de croire que l'Association des Anciens élèves, parents et amis de l'Ecole Freinet a passé un contrat de dupe avec la C.G.C.F. et que, par suite, elle se trouve frustrée des sommes promises.

*
**

Le Congrès demande à l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne d'adresser aux divers groupes parlementaires la lettre ci-dessous :

Monsieur le Député,

« Le Congrès National de l'Ecole Moderne, réuni à Nancy les 3, 4, 5 et 6 avril 1950, à l'occasion du film « *L'Ecole Buissonnière* », s'est ému des conditions parfois anormales de conditions de travail des enfants dans les studios cinématographiques, et nous demande de faire déposer sur le bureau de l'assemblée, par votre groupe, un projet de loi réglementant le travail des enfants dans ces studios et mettant fin à l'exploitation abusive dont ils sont souvent les victimes.

Veillez agréer, Monsieur le Député,...